

Projet pédagogique général 2026/2027

PROJET PÉDAGOGIQUE 2026 - 2027

L'Odyssée des arts et des sens

UN VOYAGE POUR GRANDIR, CRÉER, PARTAGER ET S'OUVRIR AU MONDE !

UN PROJET PÉDAGOGIQUE POUR LES ENFANTS ET JEUNES DE 3 À 17 ANS

1 Les couleurs et les émotions

La gestion des émotions, l'empathie, le respect, le partage...



ICI, CHAQUE ENFANT ET CHAQUE JEUNE EST UN EXPLORATEUR, UNE CRÉATRICE ET UN CRÉATEUR DE DEMAIN !

2 Les arts du spectacle

La solidarité, l'entraide, la confiance en soi...



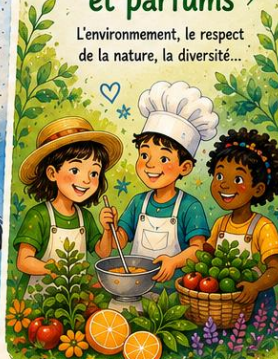
3 Ombre et lumière

L'esprit de découverte, l'acceptation des différences, l'imagination...



4 Saveurs et parfums

L'environnement, le respect de la nature, la diversité...



5 Le festival des arts

L'ouverture au monde, la tolérance, l'égalité...



NOS VALEURS AU QUOTIDIEN









Ensemble, faisons de chaque jour une nouvelle aventure riche de sens !

« L'odyssée des arts et des sens »

Avant-propos

Les activités périscolaires et extrascolaires

Historiquement, les actions en faveur de la jeunesse sur la commune étaient assurées conjointement par la Ville de La Crau et l'association Jeunesse Inter Services (JIS).

Au fil du temps, et dans le cadre d'une convention de subventionnement conclue avec la Ville, l'association a progressivement élargi son champ d'intervention et développé ses activités sur l'ensemble du territoire communal.

Toutefois, l'évolution de la réglementation européenne, ainsi que les modifications apportées à la législation nationale en matière d'attribution des subventions publiques, n'ont plus permis de maintenir ce mode de fonctionnement.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur et de répondre aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, la Ville a ainsi fait le choix de mettre en concurrence la gestion des activités périscolaires et extrascolaires, dans un souci de transparence et d'égalité de traitement entre les différents opérateurs.

A l'issue d'une analyse menée par un cabinet spécialisé, ces activités ont été qualifiées de **Service Social d'Intérêt Économique Général (SSIEG)** par délibération du Conseil Municipal du **19 octobre 2021**.

Une procédure de mise en concurrence a été engagée dans le cadre d'une convention de mandatement. Réuni le **12 juillet 2022**, le Conseil municipal a attribué cette convention à l'association **Jeunesse Inter Services** pour une durée initiale de quatre ans, du **1er septembre 2022 au 31 août 2026**.

Par avenant en date du **20 mai 2025**, la durée de la convention a été prolongée jusqu'au **31 décembre 2026**, afin d'aligner la période contractuelle sur l'année civile, soit du **1^{er} janvier au 31 décembre**.

Dans cette perspective, une nouvelle candidature a été déposée en mairie au mois de **juin 2026** par l'association **JIS**. Sous réserve de sa sélection à l'issue de la procédure en cours, une nouvelle convention de mandatement serait conclue pour une durée de cinq ans, du **1er janvier 2027 au 31 décembre 2031**.

SOMMAIRE

Introduction : Avant-propos

I.	Les objectifs éducatifs	P.3
II.	Les Accueils de Loisirs	
	A. Organisation et fonctionnement	P.6
	B. Les objectifs pédagogiques	P.16
	C. L'évaluation	P.18
	D. La sécurité	P.20
	E. L'accueil des enfants différents	P.24
	F. La santé, l'hygiène et l'alimentation	P.25
III.	Les Accueils de Loisirs 3/10 ans	
	A. Le public	P.27
	B. L'équipe d'animation	P.28
	C. Le rôle de l'animateur	P.29
	D. Les taux d'encadrement	P.30
	E. Le périscolaire	P.32
	F. La pause méridienne	P.35
	G. Mercredis et vacances	P.39
IV.	Les Accueils de Loisirs 11/17 ans	
	A. Le public	P.44
	B. Horaires et lieux d'accueil	P.44
	C. L'encadrement	P.45
	D. Les capacités d'accueil	P.45
	E. Les objectifs pédagogiques 11/17 ans	P.45
	F. Les activités	P.46
	G. Les temps d'accueil	P.47
	L'esprit JIS	P.49

I. Les objectifs éducatifs du JIS

Le **projet éducatif** traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes **éducatifs**. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document intitulé « Projet pédagogique général ».

L'accueil de Loisirs permet d'apporter **une réponse sociale aux besoins d'accueils** manifestés par les familles, tout en offrant aux enfants un cadre éducatif structurant, favorisant leur développement et leur épanouissement.

Depuis sa création, notre association œuvre au développement d'une politique éducative globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, en cohérence avec les orientations de la commune.

Notre Accueil Collectif de Mineurs est un espace éducatif et inclusif, véritable lieu de vie où le bien-être des enfants et des jeunes est au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

Fidèle à cette démarche, l'association s'engage depuis de nombreuses années à favoriser l'accueil des enfants à besoins particuliers, notamment ceux en situation de handicap, afin de garantir à chacun un accès équitable aux activités proposées.

Les parents sont pleinement associés dès le démarrage du projet d'accueil et sont invités à rencontrer la direction de l'ACM afin d'échanger sur les besoins spécifiques de leur enfant, dans une logique de co-construction et d'accompagnement individualisé.

L'accueil de loisirs est un espace privilégié d'expression pour les enfants, les jeunes et leurs familles, où leurs besoins et leurs envies en matière de loisirs sont pleinement pris en compte. Complémentaire de l'école et du cadre familial, il offre à chaque enfant un environnement propice à l'éveil, à l'affirmation de soi et à la construction de sa citoyenneté, dans une dynamique d'autonomie et de responsabilité.

Ce lieu de vie collective repose sur des règles fondamentales, au premier rang desquelles figure le respect : respect d'autrui, des lieux et du matériel.

L'objectif principal est la satisfaction des enfants et des jeunes accueillis, et par extension celle de leurs familles. Pour y parvenir, les activités proposées sont pensées et adaptées en fonction de l'âge, des capacités et des aspirations de chacun.

Pour que chaque enfant ou jeune puisse vivre pleinement ses temps d'accueil au sein de notre structure, nous avons défini plusieurs objectifs clés visant à garantir une expérience enrichissante, sécurisante et adaptée à ses besoins :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de se réaliser, de construire une vie dynamique et enrichissante.
- Respecter les rythmes de vie des enfants/jeunes, en leur laissant le choix de gérer leur temps, et apprendre ainsi à être plus autonome et responsable.
- Permettre à l'enfant/jeune de communiquer, s'exprimer, de partager, de s'épanouir par le biais des activités tout en lui garantissant sa sécurité matérielle et morale.
- Promouvoir l'accès à la culture, au sport et développer l'apprentissage de la vie sociale en apprenant à partager, à respecter certaines règles en collectivité, notamment par l'organisation de séjours courts et séjours de vacances.
- Initier à la créativité et développer toutes formes d'expression, individuelles ou collectives.
- Découvrir l'environnement, naturel, culturel, virtuel.
- Sensibiliser les enfants au développement durable par le biais d'activités respectueuses de l'environnement.
- Sensibiliser les enfants/jeunes à la citoyenneté, à la laïcité - Défendre ses droits, remplir ses devoirs. Le citoyen est une personne qui participe en toute connaissance, conscience et responsabilité à la vie de la cité. Le citoyen est une personne consciente et responsable.
- Habituer les plus jeunes à avoir une activité pendant leurs temps libres afin d'éviter le désœuvrement et la petite délinquance qui peut en découler.
- Favoriser l'implication des jeunes à la prise d'initiative et à la prise de responsabilité dans leurs projets.

Notre priorité est de garantir le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant, tout en assurant sa sécurité physique et affective.

Le JIS est également un centre de loisirs engagé pour l'écocitoyenneté. Toutes les activités proposées sont à la fois ludiques et pédagogiques. Nous incitons les enfants, les jeunes et leurs familles, à agir en citoyen responsable, citoyen acteur de leur vie dans notre structure et dans leur commune : sensibilisation et connaissance de notre environnement, tri des déchets, économies d'énergie, compost au centre...

Le centre de loisirs est doté de jardins pédagogiques (Au centre des Arquets mais aussi dans certaines écoles) où petits et grands pourront s'adonner aux joies du jardinage et ainsi réaliser quelques plantations, désherbages, cueillettes et autres petits travaux.

L'aménagement de nos coins jardins évolue chaque année au rythme des envies et des inspirations des enfants. Ils créent des bacs et imaginent de nombreuses décorations pour embellir nos espaces extérieurs. Cette démarche s'inscrit dans une logique éco-responsable, favorisant l'utilisation de matériaux de récupération et stimulant leur créativité. Toutes les tranches d'âge sont invitées à partager leurs idées et à collaborer, faisant du jardin un véritable projet collectif et intergénérationnel.

Ces espaces sont également des lieux privilégiés d'observation de la biodiversité, notamment pour les plus jeunes. Les enfants, en particulier les maternelles, y découvrent la vie des insectes et apprennent à découvrir leur environnement avec curiosité et respect.

II. Les Accueils de Loisirs

A. Organisation et fonctionnement

Depuis 2022, nos actions qui s'inscrivent, dès 1994, dans le cadre d'une politique globale en faveur la jeunesse (*cf. projet éducatif présenté ci-avant*), s'inscrivent également dans les orientations du **Projet Educatif Territorial (PEdT)** et le **Plan Mercredis**.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est un outil de coordination locale qui rassemble l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour de valeurs communes, d'objectifs partagés et d'actions concrètes en matière d'éducation.

Porté par la collectivité, il a été élaboré en concertation avec les directions d'école, les représentants des parents d'élèves et les partenaires institutionnels. Il a été validé en **juillet 2022** par le Groupe d'Appui Départemental (GAD), composé de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES), et de la Direction des Services de l'Éducation Nationale (DSEN).

Trois grands objectifs ont été définis au sein de ce PEdT, en prenant en compte les besoins des enfants et des familles :

- Développer une continuité éducative entre tous les acteurs du territoire,
- Instaurer une dynamique partenariale,
- Soutenir et favoriser la réussite éducative des enfants de 0 à 17 ans.

Concrètement, le dispositif prévoit les mesures suivantes :

- La mise en place d'activités sur les temps méridiens dans les écoles élémentaires,
- Des activités périscolaires (matin, soir et mercredi) en lien avec les projets d'école,
- Des activités de qualité mobilisant l'ensemble des ressources et équipements du territoire (associations, locaux communaux, complexes sportifs...),
- L'implication et la sollicitation des parents d'élèves,
- Une coopération renforcée entre les acteurs éducatifs (équipes enseignantes, directeurs et directrices des écoles, animateurs, associations),
- L'inclusion des enfants en difficulté, en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Le Plan Mercredi : un label de qualité

Le PEdT comprend également un Plan Mercredi. Il s'agit d'un label décerné par les services de l'Etat qui répond à une charte de qualité, laquelle se décline en quatre axes :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant ;
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ;
- Le développement d'activités éducatives de qualité, notamment en promouvant l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.

Un document non figé

Depuis sa mise en œuvre en 2022, le **Projet éducatif de territoire (PEdT)** constitue un cadre évolutif, fondé sur une démarche de concertation et d'évaluation régulière.

L'ensemble des acteurs concernés par sa mise en œuvre se réunit régulièrement afin d'évaluer la qualité des activités proposées et d'identifier les évolutions nécessaires, en fonction des besoins des enfants et des familles. Les représentants des parents d'élèves sont également associés à cette démarche et régulièrement concertés, afin de contribuer à la dynamique du dispositif et à son évolution.

En tant qu'opérateur des activités périscolaires et extrascolaires de la commune, le **JIS** veille à mettre en œuvre les orientations définies dans le cadre du **PEdT et du Plan Mercredi**. Ces orientations rejoignent pleinement les valeurs et les principes éducatifs que le JIS porte et développe depuis sa création.

a) Les modalités d'inscription

Les accueils de loisirs sans hébergement proposés par l'association JIS sont organisés sur les temps suivants :

LE PERISCOLAIRE

- Le matin et le soir au sein des écoles de la commune
- Le mercredi pour les enfants de 3 à 10 ans au sein du centre de loisirs des Arquets, chemin des grenaches.

LA PAUSE MERIDIENNE

- Pour les élèves inscrits à la demi-pension, de 11h30 à 13h30 au sein des 4 écoles élémentaires de la commune (activité non déclarée en ALSH).

L'EXTRASCOLAIRE

- Le JIS couvre l'ensemble des vacances scolaires pour les enfants et adolescents de 3 à 17 ans, sans période de fermeture.
 - **Petites vacances :**

Lieux d'accueil	Tranches d'âge
ACM des Arquets Chemin des grenaches - La Crau	De la maternelle au CM2
Salle Jean Natte	A partir de la 6ème

○ **Grandes vacances :**

Périodes	Tranches d'âge	Lieux d'accueil
Juillet	Les maternelles	ACM Marie Mauron 801 avenue de Limans
	Du CP au CM2	ACM des Arquets Chemin des grenaches
Août	De la maternelle au CM2	ACM des Arquets Chemin des grenaches
Juillet et Août	11 ans révolus le 1 ^{er} jour de l'activité	Salle Jean Natte Boulevard de la république

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont déclarés auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble des animateurs, le personnel de restauration (cantine) ainsi que tout autre intervenant participant à l'encadrement ou au fonctionnement de ces accueils sont également déclarés auprès du SDJES.

Cette déclaration permet de garantir que les personnes encadrant les enfants répondent aux exigences réglementaires en matière d'honorabilité, de qualification et de sécurité, assurant ainsi un accueil conforme à la réglementation et la protection des mineurs.

Pour accéder aux accueils de loisirs tout au long de l'année, les familles doivent préalablement remplir un dossier d'inscription, s'acquitter d'une adhésion pour l'année scolaire concernée et accepter le règlement intérieur, qui précise les modalités de fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Le dossier d'inscription est disponible sur le site internet de l'association www.jis-lacrau.com ou à l'accueil administratif du JIS situé à l'Espace pluriel - boulevard de la République. **Ce dossier est à renouveler chaque année à partir du mois de juin.**

➤ **Pour les accueils de loisirs périscolaires**

Une fois le dossier d'inscription constitué, tous les enfants scolarisés sur la commune peuvent accéder à ce service tout au long de l'année.

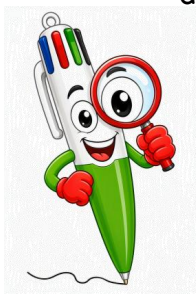
Fonctionnant sans réservation préalable, cet accueil offre une grande souplesse, permettant aux familles de concilier au mieux leurs contraintes quotidiennes avec les besoins de garde de leurs enfants.

➤ **Pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances**

Les demandes de réservation des mercredis et des vacances s'établissent avant chaque période.

L'information est diffusée par plusieurs canaux : affichage devant le centre de loisirs, publication sur le site internet de l'association www.jis-lacrau.com, insertion dans le mensuel municipal, et envoi d'un mail aux familles déjà inscrites.

Dans un souci d'équité et afin d'éviter un fonctionnement basé sur le principe du "premier arrivé, premier servi", l'inscription se déroule en plusieurs étapes. Toutes les pré-inscriptions sont enregistrées sans ordre d'arrivée. Les places disponibles sont ensuite réparties selon des critères de priorité, si nécessaire :



- Aux familles crauroises,
- Aux parents qui travaillent,
- Aux enfants en situation de handicap,
- Aux enfants placés en famille d'accueil.
- Aux enfants fréquentant régulièrement les ACM,

Ce fonctionnement garantit **justice, transparence et équité**.

Si le nombre de demandes dépasse les capacités d'accueil, l'association s'efforce de répartir les places de manière équitable, dans le respect des critères établis.

Il peut arriver que certains jours ou activités soient placés en attente, en raison d'un nombre de demandes supérieur à nos capacités d'accueil. Ces éléments sont visibles sur l'espace famille (planning) ainsi que sur les factures émises pour la période dite de confirmation. Il est précisé que les journées en attente ne sont pas facturées.

Lorsqu'une réservation est annulée, le JIS contactera les familles des enfants en attente, pour leur proposer les places vacantes. Sans appel de notre part, ces journées ou activités restent en attente (donc non facturées).



Pour les parents qui utilisent exclusivement l'espace famille : Avant de procéder au paiement de leur facture, l'association les invite à retourner visualiser, sur le planning, les jours validés par le JIS ou à consulter attentivement leur facture, les jours validés et les jours en attente (les attentes ne sont pas facturées), y sont clairement détaillés.

Pour les familles qui viennent effectuer leur paiement dans nos locaux, les agents d'accueil, les informent des jours positionnés en attente.

Toutes réservations reçues en dehors des périodes (cf calendrier p.12) seront traitées uniquement s'il reste des places vacantes.

- **Pour les mercredis**, les formulaires d'inscriptions (Maternelles au CM2) sont disponibles un mois environ avant le début de chaque période de mercredis (cf. calendrier p.12)

Une information est affichée devant l'entrée du centre de loisirs.

- **Pour les vacances**, les réservations doivent comporter obligatoirement 2 jours consécutifs.

Les formulaires d'inscriptions (Maternelles et CP / CE) ainsi que les programmes d'activités (CM et Ados) sont disponibles un mois environ avant le début de chaque vacances scolaires (cf. calendrier p.12)



De la maternelle au CM2, les inscriptions se font à la journée. Le planning détaillé des activités est disponible lors des confirmations.

De la 6^{ème} à la 3^{ème}, les programmes d'activités sont distribués au sein du collège du Fenouillet.

L'ensemble de ces informations est accessible via le mensuel municipal et le site internet du JIS.

Les documents nécessaires aux demandes de réservations sont disponibles, dans nos bureaux ou sur le site internet de l'association www.jis-lacrau.com, dans l'onglet « Inscriptions / réservations ».



Afin de faciliter les démarches administratives des inscriptions (mercredis et vacances), les familles peuvent utiliser  **Espace Famille**, accessible uniquement depuis le site internet du JIS www.jis-lacrau.com.

Etape 1 : Inscriptions

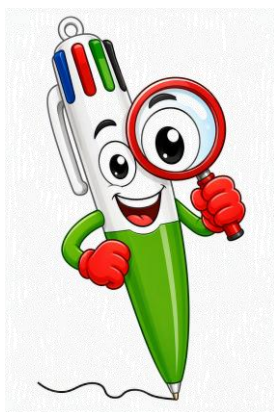
Faire la **demande d'inscription** pour l'activité concernée à chaque période de mercredis et/ou de vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps, Eté) et passer directement à l'étape 2.

Etape 2 : Réservations

Saisir les réservations journalières pour l'activité concernée. Durant cette période, les familles pourront modifier leurs réservations sur  **Espace Famille**

Etape 3 : Règlements

Durant la période de paiement, dite de confirmation, les familles accèderont aux réservations validées par le JIS ainsi qu'à leur facture détaillée. Après vérification, elles pourront effectuer leur règlement via  **Espace Famille**



Avant le paiement des factures, le JIS invite les familles à contrôler que les jours indiqués soient bien les jours réservés (**attention aux attentes mentionnées sur le planning et sur les factures**).

En cas de modification, merci de contacter le JIS au 04.94.57.81.94 ou association@jis-lacrau.com.

INFOS ADOS

Programme ados : Pas d'inscriptions ni de réservations sur l'espace famille (formulaire d'inscription papier à transmettre au JIS), seuls les règlements sont possibles sur votre  **Espace Famille**

➤ Calendrier des inscriptions 2026 - 2027



Calendrier des vacances

Planification inscriptions période des vacances 2026 - 2027

	Automne 3/17 ans	Noël 3/17 ans	Hiver 3/17 ans	Printemps 3/17 ans	Été 3/10 ans	Été + de 11 ans
Réservation	du 22 septembre 2026	du 24 novembre 2026	du 26 janvier 2027	du 23 mars 2027	du 4 mai 2027	du 1 juin 2027
	au 2 octobre 2026	au 4 décembre 2026	au 5 février 2027	au 2 avril 2027	au 21 mai 2027	au 13 juin 2027
Païement	du 6 au 11 octobre 2026	du 8 au 13 décembre 2026	du 9 au 14 février 2027	du 6 au 11 avril 2027	du 8 au 20 juin 2027	du 22 au 27 juin 2027

Dates de fonctionnement des périodes des vacances

Vacances d'Automne : du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre = **10 jours**

Vacances de Noël : du lundi 21 décembre au jeudi 31 décembre 2026 = **8 jours**

Vacances d'Hiver : du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2027 = **10 jours**

Vacances de Printemps : du lundi 19 avril au vendredi 30 avril 2027 = **10 jours**

Vacances d'été : du lundi 05 juillet au mardi 31 août 2027 = **41 jours**



Calendrier des mercredis

Planification inscriptions période des mercredis 2026 - 2027

	1ère période Septembre à Octobre	2ème période Novembre à Décembre	3ème période Janvier à Février	4ème période Mars à Avril	5ème Période Mai à Juillet
Réservation	du 02 juin 2026	du 22 septembre 2026	du 24 novembre 2026	du 26 janvier 2027	du 23 mars 2027
	au 18 juillet 2026	au 2 octobre 2026	au 4 décembre 2026	au 5 février 2027	au 2 avril 2027
Païement	du 11 au 23 août 2026	du 6 au 11 octobre 2026	du 8 au 13 décembre 2026	du 9 au 14 février 2027	du 6 au 11 avril 2027

Dates de fonctionnement des périodes des mercredis :

Première période : du mercredi 02 septembre 2026 au mercredi 14 octobre 2026 = **7 mercredis**

Deuxième période : du mercredi 04 novembre 2026 au mercredi 16 décembre 2026 = **6 mercredis**

Troisième période : du mercredi 06 janvier 2027 au mercredi 17 février 2027 = **7 mercredis**

Quatrième période : du mercredi 10 mars 2027 au mercredi 14 avril 2027 = **6 mercredis**

Cinquième période : du mercredi 5 mai 2027 au mercredi 30 juin 2027 = **9 mercredis**

b) Les relations familles / JIS

L'association Jeunesse Inter Services prévoit de nombreux temps de rencontre et de convivialité à destination des familles, sous réserve des conditions imposées par les mesures de sécurité en vigueur (notamment le plan Vigipirate).

Ces moments ont pour objectif de permettre aux parents de découvrir la vie quotidienne de leur enfant au sein du centre, ainsi que le rôle éducatif des accueils

de loisirs. Ils prennent la forme de présentations du programme d'activités, de rencontres avec les équipes d'animation, ou encore de temps partagés autour d'animations.

Chaque parent doit pouvoir s'impliquer dans la vie du centre en fonction de ses envies, de ses besoins, de ses capacités, de ses disponibilités, dans une logique d'ouverture, de dialogue et de coéducation.

Depuis son origine, l'association a su conserver cet esprit familial que ses salariés et ses bénévoles continuent à perpétuer pour être au plus proche des besoins et des attentes des familles.

Elle a su tisser un relationnel de proximité avec ses adhérents créant ainsi un climat de confiance.

Aujourd'hui, le JIS accueille des enfants « 2^{ème} génération » dont les parents fréquentaient la structure à ses débuts, une reconnaissance pour toute l'équipe.

Le JIS s'est doté de divers outils de communication (Facebook, site internet, SMS, courriel, espace famille...) lui permettant de maintenir un lien privilégié avec les familles, régulièrement informées de manière quasi instantanée du déroulement des activités proposées, des démarches administratives et des événements liés à la vie associative. »

Par ailleurs, l'association réalise ponctuellement des enquêtes de satisfaction, afin de recueillir l'avis des familles sur les différents temps de loisirs proposés à leurs enfants. Ces retours permettent d'améliorer le fonctionnement, la communication des services et la vie quotidienne des enfants.

Les locaux administratifs de l'association, implantés en centre-ville, bénéficie d'un espace dédié à l'accueil des familles et des jeunes. Deux agents assurent une présence physique durant les horaires d'ouverture au public, afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches : informations sur le fonctionnement des ACM, inscriptions, réservations, règlements, ou encore gestion des situations particulières. »

Un accueil complémentaire, par téléphone, courriel ou via l'espace familles, est également assuré durant les horaires de travail de l'ensemble des services de l'association.

	MATIN	APRES-MIDI	
LUNDI	8h30-12h30	14h-18h30	
MARDI	8h30-12h30	14h00-18h00	18h30
MERCREDI	9h00-12h00	14h00-18h00	18h30
JEUDI	8h30-12h30	14h00-18h00	18h30
VENDREDI	8h30-12h30	14h00-18h00	18h30
SAMEDI	FERME		

En présentiel
En distanciel

c) La tarification des activités

Depuis 2022, pour répondre à la commande de la commune et conformément aux préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales du Var (Caf), la tarification des accueils de loisirs périscolaires et extra-scolaires sont calculés sur la base d'un taux d'effort qui rend plus équitable la tarification.

Ainsi, l'accueil ne propose pas des prix prédéfinis, mais un tarif personnalisé en fonction des ressources de la famille.

Le taux d'effort est fixe, afin que le tarif soit proportionnel aux revenus familiaux et s'applique sur la base du Quotient Familial.

Un tarif plancher et un tarif plafond sont fixés.

Comment sont calculés les tarifs ?

Les tarifs sont calculés à **partir des ressources du foyer de l'année N-1**, incluant les revenus professionnels, les prestations familiales, et **en tenant compte de la composition familiale**.

Le **quotient familial JIS** est calculé selon la formule suivante :

(Revenus bruts annuels avant abattement fiscal + autres revenus imposables + prestations annuelles de la CAF) ÷ 12 mois ÷ nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition

Un taux d'effort spécifique à chaque activité s'applique à ce quotient familial et détermine le tarif payé par chaque foyer, dans la limite toutefois d'un **prix minimum (plancher)** et d'un **prix maximum (plafond)**.





Accueil de loisirs

2026/2027

Tarification

Périscolaire

Mercredi

Vacances scolaires



Tarif à la demi-journée sans repas (après-midi)

Votre tarif demi-journée sans repas = votre quotient familial JIS* x 0.60% (taux d'effort)

	QF x Taux d'effort	Tarif plancher (minimum)	Tarif Plafond (maximum)
Après-midi	QF x 0,60 %	2,00 €	10,00 €



Vacances scolaires

ALSH : Maternelles et élémentaires

Votre tarif journée = votre quotient familial JIS* x 1.30% (taux d'effort)

Tarif à la journée avec repas (prix du repas : 4.10 € inclus)

	QF x Taux d'effort	Tarif plancher (minimum)	Tarif Plafond (maximum)
Journée avec repas	QF x 1,30 %	4,50 €	20,50 €

Page 3 sur 4

* Calcul du quotient familial JIS (foyer fiscal) :

(Revenus bruts annuels avant abattement fiscal + autres revenus imposables + prestations annuelles de la Caf) ÷ 12 mois ÷ nombre de parts indiqué sur l'avis d'imposition.

Périscolaire

Tarif à l'heure

Votre tarif périscolaire = votre quotient familial JIS* x 0.15 % (taux d'effort)

	QF x Taux d'effort	Tarif plancher (minimum)	Tarif Plafond (maximum)
Périscolaire matin et soir	QF x 0,15 %	0,40 €	2,50

Mercredi

Tarif à la journée ou demi-journée avec repas (matin + repas)

Votre tarif journée = votre quotient familial JIS* x 1.30% (taux d'effort)

Votre tarif demi-journée avec repas (matin + repas) = Votre quotient familial JIS* x 1.00% (taux d'effort) =

Tarif à la journée ou ½ journée avec repas (prix du repas : 4.10 € inclus)

	QF x Taux d'effort	Tarif plancher (minimum)	Tarif Plafond (maximum)
Journée avec repas	QF x 1,30 %	4,50 €	20,50 €
Matin + repas	QF x 1 %	3 €	13,00 €

Page 2 sur 4

ALSH : ADOS 11 à 17 ans

Activités (sur place)	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Journée avec repas*	1.15 %	6,00 €	18.50 €
Journée sans repas	0.65 %	3.50 €	14.00 €
½ journée avec repas*	0.85 %	5,00 €	13.00 €
½ journée sans repas	0.35 %	2,00 €	7.00 €

* Tarif à la journée avec repas (prix du repas : 5,50 € inclus)

Pour les sorties avec frais de transport et prestataire, consulter les tarifs des activités sur le programme.

L'association JIS est à votre disposition pour estimer votre tarif. Afin de réaliser ce calcul, il vous faudra fournir l'ensemble des documents nécessaires.



Page 4 sur 4

B. Les objectifs pédagogiques

L'Accueil de Loisirs constitue une réponse sociale essentielle aux besoins d'accueil exprimés par les familles. Il offre aux enfants un cadre à la fois éducatif et ludique, propice à leur développement global.

Les objectifs généraux sont définis dans le projet éducatif, le Projet Éducatif Territorial (PEdT) ainsi que dans le Plan Mercredi. L'objectif principal est de favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, tout en garantissant sa sécurité physique et affective, et en veillant notamment à :

- Contribuer à sa réussite éducative
- Développer une continuité éducative entre tous les acteurs éducatifs du territoire
- Instaurer une dynamique partenariale

A partir du cadre fixé par les objectifs généraux, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique, en concertation avec toute l'équipe pédagogique.

Les objectifs pédagogiques viennent décliner le projet éducatif, le PEdT et le Plan Mercredi, ils servent de support à tous les projets d'activités.

Ils sont élaborés lors de réunions avec toute l'équipe pédagogique et sont un outil essentiel pour les projets.

Une bonne analyse des besoins, des publics et de l'environnement sont une condition sine qua non de la réussite du projet.

Les réunions permettent d'assurer une préparation rigoureuse des activités, de favoriser une meilleure connaissance des enfants et des jeunes, et d'analyser les projets réalisés afin d'en tirer des enseignements pour les actions futures.

Elles ont lieu : 2 à 3 fois par semaine avec l'équipe permanente intervenant sur tous les temps.

- 1 fois par période avec toute l'équipe des mercredis
- 1 fois par période avec toute l'équipe du périscolaire
- 1 fois par semaine en période de vacances scolaire avec toute l'équipe - animateurs permanents et animateurs occasionnels -



Chaque année, nous choisissons de mettre en lumière un thème fédérateur, permettant de structurer les activités et d'enrichir les projets pédagogiques (exemples : le sport et la santé, la prévention, les enfants et les jeunes dans le monde...).

Pour l'année scolaire 2026-2027, le thème a été défini par l'équipe pédagogique en cohérence avec les projets des écoles. Il s'intitulera :

« L'Odyssée des arts et des sens »

Tout au long de cette nouvelle année scolaire et à chaque période (périscolaire, mercredis et vacances), un accent particulier sera mis sur les thématiques suivantes :

- La gestion des émotions, l'empathie, le respect, le partage... : **« Les couleurs et les émotions »**
- La solidarité, l'entraide, la confiance en soi... : **« Les arts du spectacle »**
- L'esprit de découverte, l'acceptation des différences, l'imagination : **« Ombre et lumière »**
- L'environnement, le respect de la nature, la diversité : **« Saveurs et parfums »**
- L'ouverture au monde, la tolérance, l'égalité... : **« Le festival des arts »**

Un thème porteur de valeurs éducatives

L'inclusion et l'acceptation des différences constituent le socle de nos actions éducatives, présentes chaque année dans l'ensemble de nos activités. Ce principe fondamental s'accompagne d'objectifs concrets tels que :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous
- Permettre à chacun de découvrir ses capacités et de se dépasser
- Développer les notions de respect, de solidarité et de fair-play : respect de soi, des autres, des lieux et du matériel

Ce thème, choisi comme fil conducteur pour l'année scolaire, servira de support pédagogique à l'ensemble des projets engagés. Il nous permettra de transmettre et de faire vivre les valeurs que nous souhaitons ancrer auprès des enfants et des jeunes de la commune :

Respect, tolérance, solidarité, partage, égalité, responsabilisation, citoyenneté.

Des valeurs qui font de nous aujourd'hui, et feront des enfants de demain, des citoyens responsables et engagés.

C. L'évaluation :

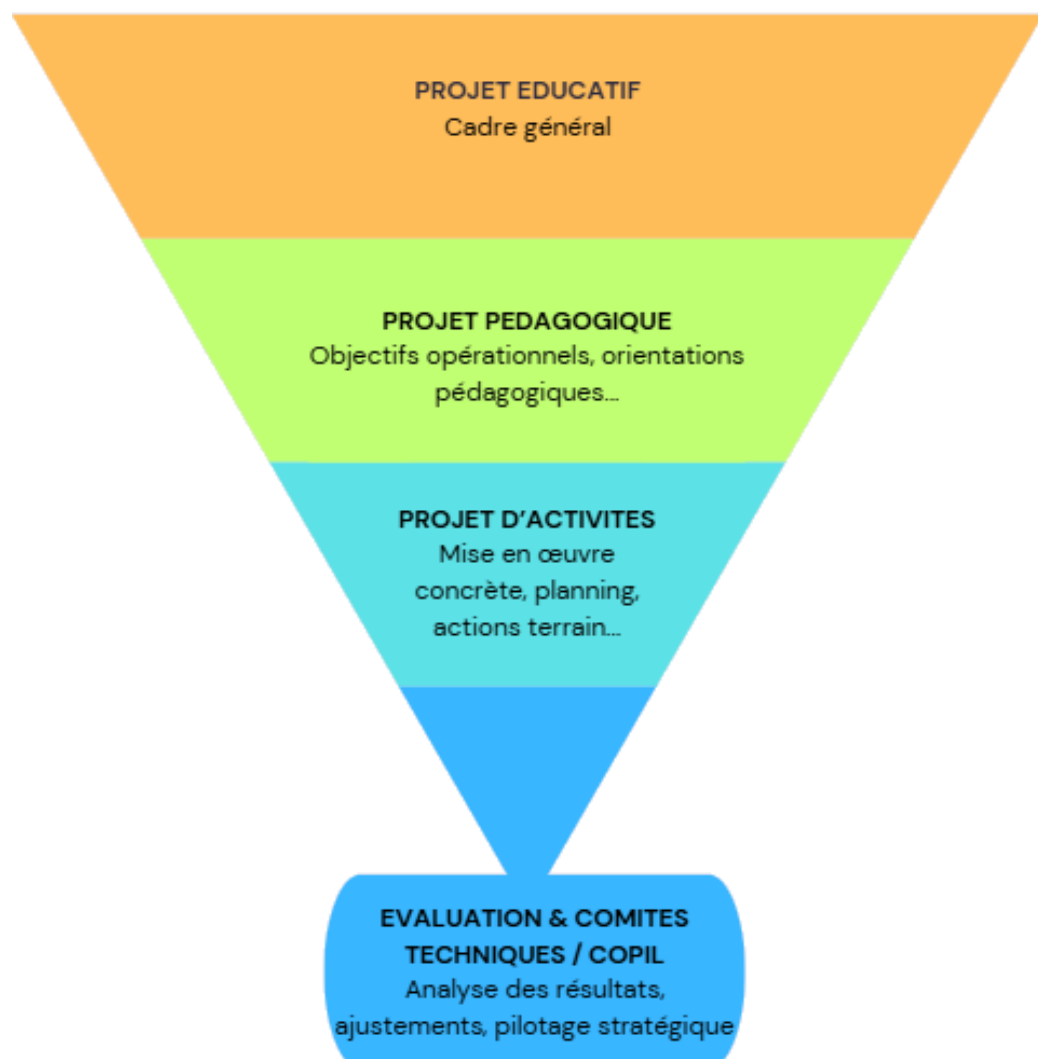
Une étape essentielle du processus éducatif

L'évaluation représente l'aboutissement de l'ensemble des projets conduits. Elle constitue un outil indispensable pour analyser les actions réalisées auprès des enfants et des jeunes, et pour identifier les améliorations à apporter en vue des projets futurs.

Elle permet de répondre à des questions clés telles que :

- L'activité s'est-elle déroulée comme prévu ?
- Les enfants ou les jeunes ont-ils adhéré au projet ?
- L'activité était-elle adaptée à leur âge, à leurs besoins, à leurs rythmes ?
- Les objectifs pédagogiques ont-ils été atteints ?
- Quels ajustements seraient nécessaires pour les prochaines actions ?

Afin de structurer cette démarche, nous nous appuyons sur un **schéma d'évaluation** articulé autour de plusieurs niveaux :



a) Les outils d'évaluation

Pour toutes les périodes de fonctionnement, le mode de préparation et les outils mis en place pour évaluer nos actions restent identiques :

Des réunions de préparation sont programmées avant chaque période pour l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'activités. Les animateurs y participent tous : permanents, occasionnels, stagiaires.

Une concertation est également prévue avec tous les acteurs de nos temps d'accueil :

- La direction ACM, les responsables d'animation et les animateurs
- Le service éducation et jeunesse de la mairie
- L'équipe éducative de chaque école

A cette occasion, chaque animateur est source de propositions d'activités manuelles, d'activités sportives et de sorties pédagogiques ou ludiques. Des fiches « projets d'activités » sont mises en place, elles permettent de prévoir, en outre, l'acquisition de matériel, l'équipement et l'encadrement nécessaires à la réalisation de l'activité, mais aussi, de déterminer les objectifs et les critères d'évaluation en fonction du projet pédagogique de la période.

En fin de semaine puis en fin de période, une réunion d'équipe permet d'évaluer ces mêmes objectifs.

L'évaluation des projets sera réalisée à chaque période écoulée, sur la base des critères définis en amont

Afin de nous accompagner dans cette démarche d'évaluation, nous sollicitons également les familles — parents et enfants — en leur proposant, deux à trois fois par an, de répondre à des enquêtes de satisfaction. Chaque réponse fait l'objet d'une attention particulière et contribue, dans la mesure du possible, à faire évoluer nos pratiques.

Par ailleurs, des boîtes à idées sont mises à disposition dans les accueils de loisirs afin de recueillir les suggestions des enfants et des jeunes quant aux activités qu'ils souhaiteraient voir proposées durant leur temps de loisirs.

D. La sécurité

a) La sécurité de l'accueil / Plan Vigipirate

Le bien-être et la sécurité des enfants sont notre priorité.

La connaissance de notre environnement, des enfants et des familles permet d'assurer une sécurité optimale au sein de nos accueils.

La réglementation SDJES autorise l'intégration, au sein de son équipe d'animation, d'animateurs non diplômés ou de stagiaires (BAFA, BAFD, BPJEPS...).

Notre structure se veut formatrice et source d'emploi pour les jeunes de la commune et du territoire métropolitain.

Ainsi, nous accueillons et continuerons d'accueillir de nombreux stagiaires, dans une démarche d'accompagnement et de professionnalisation.

Cependant, dans un souci constant de qualité d'encadrement, nous allons et irons au-delà des obligations légales en termes d'encadrement.

En effet, la plupart de nos animateurs disposent d'un niveau de qualification IV, notamment le BPJEPS, garantissant un encadrement compétent et adapté aux besoins des enfants.

Sur l'ensemble des périodes, l'équipe d'animation comprend un % important d'animateurs permanents et diplômés. Les animateurs occasionnels et les stagiaires - pour la plupart étudiants titulaires du BAFA - viennent renforcer cette équipe professionnelle qualifiée qui intervient sur l'ensemble des temps d'accueils (vacances, périscolaire mercredis et au sein des écoles).

Ce mode de fonctionnement garantit aux familles une continuité relationnelle tout au long de l'année, en leur permettant de se référer à des visages familiers - des professionnels identifiés - qui inspirent confiance aux enfants comme aux parents.

Ce choix est volontaire, il constitue un gage de sécurité et de qualité pour les familles, pour les enfants et les jeunes, mais aussi pour l'équipe dirigeante de la structure et la municipalité.

Avec le plan Vigipirate, en vigueur depuis 2015, l'accueil des enfants s'effectue systématiquement devant le portail des accueils de loisirs.

L'animateur présent au portail est le premier interlocuteur des parents chaque matin et chaque soir. Muni des feuilles d'appel de chaque groupe, il assure un lien direct entre les parents et l'équipe d'animation, en transmettant les informations essentielles sur le déroulement de la journée de l'enfant.

Des annotations peuvent être ajoutées en fonction des événements survenus durant les activités, permettant un suivi individualisé.

Grâce à l'utilisation de talkies-walkies, l'animateur peut également répondre aux questions des familles en temps réel, en communiquant avec les différents groupes présents sur le site.

Les animateurs sont également munis de tablettes numériques comportant tous les renseignements liés à l'enfant et sa famille. Ces outils permettent d'accéder partout et en permanence aux informations des enfants, assurant un suivi individualisé et réactif.

Il est donc essentiel, dans l'organisation prévue, que l'animateur de permanence au portail connaisse parfaitement le fonctionnement et les procédures mises en place, afin de garantir un accueil sécurisé et adapté aux besoins des familles.

Les animateurs occasionnels, dont certains deviennent des animateurs « réguliers » durant les périodes de vacances, apportent par leur présence, du renouveau et une dynamique qui contribuent à maintenir un équilibre essentiel au bon fonctionnement des accueils de loisirs.

b) Les PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Les enfants munis d'un PAI doivent être clairement identifiés dès l'inscription. Pour cela, nous demandons aux parents de nous transmettre toutes les informations relatives à la santé de leur enfant, ainsi que tous les documents liés au protocole (même si ceux-ci ont déjà été transmis à l'école). Nous insistons lors de chaque inscription pour que nous soit signalé tout changement relatif à la santé de l'enfant qui peut survenir en cours d'année.

Un tableau est mis à jour à chaque période. Il est affiché dans les bureaux et dans le réfectoire, pour le personnel de cantine. Il est également dans les trousseaux à pharmacie.

Les parents peuvent prendre connaissance du protocole PAI (transmis par la commune) sur nos projets pédagogiques à chaque période.

c) Les personnes non autorisées.

Certaines personnes n'ont pas l'autorisation de venir récupérer les enfants à la sortie de l'école ou du centre. Les parents ont rempli au préalable un dossier d'inscription qui stipule les personnes qui ne peuvent pas récupérer l'enfant ou au contraire les personnes qui y sont autorisées. Ces informations sont uniquement visibles par l'équipe pédagogique.

Pour garantir la sécurité des enfants, toute personne **non identifiée par l'équipe d'animation** se verra demander une **pièce d'identité**, afin de vérifier qu'elle figure bien parmi les **personnes autorisées** à récupérer l'enfant concerné.

d) Les exercices « incendie »

Dans le cadre de la prévention des risques et de la sécurité des mineurs accueillis, l'équipe d'animation du centre de loisirs participe chaque année à des exercices d'évacuation incendie chronométrés, organisés durant les périodes scolaires (mercredis) et les vacances. Ces exercices sont consignés dans le registre de sécurité de l'établissement.

Les consignes de sécurité incendie ainsi que les procédures d'évacuation sont affichées dans les locaux du centre de loisirs, notamment dans les bureaux de direction des secteurs maternel et élémentaire.

Par ailleurs, une part importante de l'équipe permanente d'animation est titulaire du **certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** et/ou du **certificat Prévention et Secours Civiques (PSC)**. Ces qualifications garantissent la présence régulière de professionnels formés aux gestes de premiers secours, à l'évaluation des situations d'urgence et à la mise en œuvre des conduites adaptées en attendant l'intervention des services de secours.

Lorsque l'accueil de loisirs est organisé au sein des établissements scolaires (périscolaire), l'équipe d'animation applique les protocoles de sécurité et les procédures d'évacuation propres à chaque école.

e) Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le PPMS est un document qui permet d'organiser la réponse de l'établissement face à une situation d'accident majeur et d'en limiter les conséquences dans l'attente de l'arrivée des secours. Il est distinct des dispositions relatives à la prévention et à la gestion des risques d'incendie.

Au sein du centre de loisirs, l'équipe d'animation est sensibilisée aux procédures prévues par le PPMS et veille à en connaître les principales modalités d'application. Le document est disponible et affiché dans les bureaux de direction des secteurs maternel et élémentaire.

En ce qui concerne les établissements scolaires, l'équipe d'animation se réfère au règlement de chaque école.

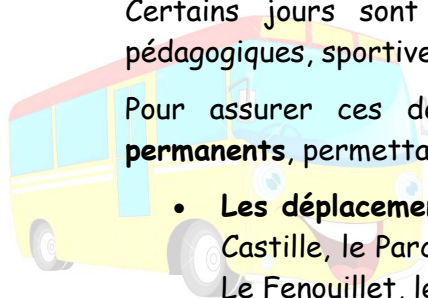
De plus, l'association s'assure que les vérifications périodiques des installations mises à disposition, soient réalisées conformément à la réglementation en vigueur (extincteurs, alarmes, commissions de sécurité...). En cas de défaillance, elle doit en alerter la commune, propriétaire des locaux mis à disposition.

f) Les transports

Certains jours sont destinés à des activités extérieures, avec des sorties pédagogiques, sportives, culturelles ou ludiques.

Pour assurer ces déplacements, le JIS mobilise des **moyens de transport permanents**, permettant d'organiser des sorties régulières tout au long de l'année :

- **Les déplacements de proximité** s'effectuent en **sortie pédestre** (Ecoparc La Castille, le Parc du Béal, les installations sportives crauroises en centre-ville, Le Fenouillet, les berges du Gapeau, ...)
- Utilisation des **véhicules associatifs** adaptés au transport de groupes d'enfants.
- Recours à des **prestataires de transport agréés**, lorsque les effectifs ou les distances le nécessitent (train, bateau, mini-bus, bus de tourisme, avion ...)
- Mise en place d'une **planification annuelle des besoins en transport**, intégrée à la programmation des activités.
- Respect strict des **normes de sécurité**, des capacités des véhicules et de la réglementation en vigueur.



Pour garantir la sécurité des déplacements, le JIS :

- **Encadre chaque sortie par des animateurs qualifiés**, en respectant les **taux d'encadrement réglementaires**.
- **Vérifie systématiquement les conditions de transport** (assurances, contrôles techniques, équipements).
- **Anticipe les besoins en personnel et en véhicules** selon les effectifs inscrits.
- **Adapte les moyens de transport** aux tranches d'âge et aux capacités d'accueil.
- **Confie la conduite des véhicules de service et minibus de location**, notamment durant les périodes de vacances, **exclusivement à des salariés âgés d'au moins 21 ans et titulaires du permis B depuis au moins trois ans**, conformément aux exigences de sécurité et de responsabilité liées au transport de mineurs.
- **Assure un encadrement renforcé lors de la conduite de minibus sur les longs trajets** et les séjours, avec **2 animateurs par minibus pour 7 jeunes**, afin de garantir une sécurité optimale et une vigilance continue.
- **Informe les familles** des sorties programmées et des modalités de déplacement.

Cette organisation assure des sorties **sécurisées, maîtrisées** et **conformes** aux exigences réglementaires.

E. L'accueil des enfants en situation de handicap et/ou à besoins particuliers

Pour l'association Jeunesse Inter Services, l'accueil d'enfants en situation de handicap et/ou à besoins particuliers représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous, aux activités de loisirs éducatifs et permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant.

L'enrichissement est aussi celui des autres enfants, dans la connaissance mutuelle, le regard porté sur les personnes en situation de handicap ou différents. En vivant ensemble, en jouant et pratiquant en commun des activités, les enfants apprennent la tolérance, le respect des différences, le partage et la solidarité.

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs vise à changer le regard que nous portons sur le handicap. Sa mise en œuvre s'exprime par un objectif présent dans la plupart des projets éducatifs et qui concerne le « vivre ensemble ».

Il tiendra compte de l'enfant, de sa famille, des liens entre celle-ci et l'organisateur ainsi que de la formation de l'équipe pédagogique.

Les dispositions prises pour l'intégration d'un enfant « différent » sont incluses dans notre projet pédagogique, ce qui suppose que tous les acteurs (organisateur, équipe, famille, enfants) soient informés, voire formés, sur les spécificités de l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou/et à besoins spécifiques et de ce que cela entraîne en termes d'aménagements à effectuer, d'attitudes à avoir ou de précautions à prendre.

Les parents sont associés dès le démarrage du projet d'accueil et sont invités à venir rencontrer la direction ACM afin d'échanger sur les besoins spécifiques de leur enfant.

Le JIS propose aux familles, quand la situation de santé de l'enfant le nécessite, une période d'adaptation et un temps d'accueil aménageable.

Durant toute la période d'accueil, aura lieu la consolidation du protocole qui sera possible en réalisant un travail régulier avec tous les acteurs concernés.

A la fin de l'accueil, une dernière rencontre permettra d'effectuer une évaluation globale.

A cet effet, il est important de préciser que l'équipe d'animation a déjà suivi plusieurs formations visant à aider l'équipe pédagogique à appréhender, dans les meilleures conditions, l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques (TDA-H, troubles Dys...). Ces formations continueront à s'ancrer dans notre démarche de développement des compétences professionnelles.

Toutefois, lorsque les besoins de l'enfant dépassent les possibilités d'accompagnement de notre structure, nous engageons un échange transparent avec les familles afin d'identifier les solutions les plus adaptées, dans l'intérêt de l'enfant et dans le respect des obligations réglementaires.

F. La santé, l'hygiène et l'alimentation

a) Les repas

Ils sont pris au sein même du centre de loisirs des Arquets. Ils sont préparés et cuisinés par le personnel de la cuisine centrale de la commune de La Crau, dans le respect des règles d'hygiène alimentaire et conformément aux diverses réglementations.

Ils sont élaborés par une diététicienne selon le cahier des charges établi par la commune. Ils sont équilibrés et composés de produits frais et de qualité. Ils contiennent régulièrement des composants locaux (fruits, légumes, fromage, yaourts...), bio, viandes et poissons labellisés...

Selon les thèmes abordés sur certaines périodes et en collaboration avec la cuisine centrale, des menus spécifiques sont élaborés : repas asiatique, repas américain, repas de Noël...

Pour les sorties à la journée, les pique-niques, de la maternelle au CM2 sont également préparés et confectionnés par le service de restauration.

Les adolescents apportent leur propre pique-nique. Les parents devront porter une attention particulière sur leur contenu et leur préservation, notamment lors de la saison estivale.

Nous veillons à ce que cette pause soit un moment de détente. Pour cela, les repas sont pris par petits groupes avec un animateur à chaque table. L'animateur veille au bon déroulement du service, il aide les plus petits à manger (viande à couper), il incite les enfants à goûter divers aliments.

L'animateur joue également un rôle éducatif, il s'assure que les enfants se tiennent correctement, mangent suffisamment tout en respectant certaines règles de bienséance, pour un moment d'échange et de partage en toute convivialité.

Les menus sont transmis par le service de restauration et affichés, à l'extérieur et à l'intérieur du centre de loisirs.

b) Le goûter

Les goûters sont fournis par les parents qui doivent veiller à les placer dans une boîte rigide, tous les jours de la semaine y compris durant les périodes de vacances. (Prévoir également une gourde)

Le goûter, tout comme le repas, est une pause essentielle dans la journée de l'enfant. Elle se veut éducative, conviviale et décontractée, tout en étant surveillée.

Lors de certaines occasions particulières, le JIS propose un goûter aux enfants (anniversaires, goûter de fête et divers événements).

Nous communiquons alors auprès des familles afin que l'enfant n'apporte pas de goûter ces jours-là.

c) L'hygiène quotidienne en ACM

Une bonne hygiène est primordiale pour la santé et le bien-être de tous, particulièrement dans un contexte de vie en collectivité.

Il appartient à l'animateur d'informer et d'éduquer les enfants sur l'importance de l'hygiène corporelle individuelle au quotidien. Dans ces moments clés, une bonne organisation est capitale, souvent proposée sous forme d'activité ludique pour les plus petits.

Ainsi, l'animateur veille à apprendre aux enfants les règles élémentaires d'hygiène, il les incite au lavage des mains avant et après :

- Un passage au sanitaire
- Les repas et goûters
- Les activités extérieures (jeux de cour, jardinage, sortie...)
- Les activités manuelles (peinture, bricolage...)

Des affiches à destination des enfants sont disposées dans les lieux communs du centre de loisirs (sanitaires, ateliers) afin de favoriser l'autonomie.

Lors de certaines périodes épidémiques (grippe, covid, gastro entérite...), l'équipe d'animation redouble de vigilance sur le respect des consignes sanitaires à adopter.

Les poux s'invitent parfois au centre de loisirs ! Dans ce cas, nous en informons immédiatement les parents afin d'en éviter la propagation.

III. Accueils de loisirs 3/10 ans

Périscolaire – Pause méridienne – Mercredis et Vacances scolaires

A. Le public

a) En accueil « maternelle »

La qualité de l'accueil en maternelle repose sur une attention particulière portée aux besoins de chaque enfant, en tenant compte de leur âge et de leur développement dans les domaines physique, social, affectif, intellectuel et biologique.

Ainsi, les enfants de 3 à 5 ans requièrent une vigilance spécifique. L'accueil de loisirs doit répondre aux besoins suivants :

- Besoin de repères et d'habitudes
- Besoin de développer leur autonomie
- Besoin de se sentir rassurés au sein d'un groupe
- Besoin de s'amuser
- Besoin de disposer de moments de jeu en solitaire
- Besoin d'explorer et de tester leurs limites
- Besoin de créer des liens avec des copains
- Besoin de se reposer
- Besoin de bénéficier de temps calmes

b) En élémentaire

Notre objectif est d'organiser au mieux le temps libre de l'enfant en lui proposant une diversité d'activités - ludiques, sportives, culturelles, créatives - afin de contribuer pleinement à son épanouissement, en favorisant le développement de :

- L'expression personnelle et la créativité
- L'imagination
- La découverte et la maîtrise de leur corps
- L'esprit de groupe
- Le respect des règles
- Le respect de soi et des autres
- La protection de l'environnement
- L'acquisition de connaissances
- Les activités sportives et culturelles

Dans cette dynamique, nous souhaitons offrir aux enfants de la commune un large panel d'activités sportives et culturelles (parfois en collaboration avec les associations de la commune ou d'autres intervenants) afin de stimuler leur curiosité, les ouvrir au monde extérieur et leur permettre de choisir leurs pratiques en toute connaissance de cause.

B. L'équipe d'animation

Notre équipe d'animation supervisée par 2 directeurs coordinateurs ACM.



Les animateurs péri & extrascolaires : le cœur battant de nos accueils

16 professionnels – 100 % diplômés

Une équipe solide et expérimentée qui accompagne les enfants **du matin au soir**, sur tous les temps d'accueil.

- **1 directeur mercredis & périscolaire**
- **7 directeurs(trices) périscolaires**
- **8 animateurs(trices), dont 5 présents sur la pause méridienne**



Une équipe polyvalente présente sur tous les temps forts de la journée qui garantit **stabilité, continuité et qualité éducative**.



Les animateurs périscolaires : les repères du quotidien :

16 animateurs – 81 % diplômés

Toujours là pour accueillir, rassurer, accompagner.

- **5 d'entre eux interviennent sur la pause méridienne**
- **Et 13 animent les mercredis**



L'équipe assure une présence régulière qui garantit **stabilité, continuité et qualité éducative**.



Les animateurs en parcours de formation :

La relève en action, un salarié en contrat d'apprentissage BPJEPS



L'association forme, accompagne et fait grandir les futurs professionnels du secteur.



Les animateurs vacances : le renfort saisonnier : Effectif variable – au moins 50 % diplômés

Les **animateurs occasionnels** viennent renforcer l'équipe permanente **exclusivement durant les vacances scolaires**. Leur nombre varie en fonction des besoins et s'ajuste au **nombre d'enfants inscrits**, garantissant un encadrement adapté et de qualité. Selon le cadre réglementaire, **la moitié d'entre eux doit être qualifiée ou en formation** dans le secteur de l'animation, **le JIS va au-delà de ces exigences**, contribuant ainsi à maintenir un niveau de compétence élevé au sein de l'équipe.

C. Le rôle de l'animateur



Le rôle des animateurs consiste à :

- ★ **Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant**

Veiller en permanence à la sécurité des enfants et ne jamais les laisser sans surveillance. Être disponible, attentif et à l'écoute de leurs besoins. Créer un climat rassurant et bienveillant permettant à chaque enfant de se sentir en confiance, respecté et en sécurité.

- ★ **Favoriser la socialisation, la vie en collectivité et l'autonomie**

Accompagner les enfants dans le respect des règles de vie, des autres et du matériel, tout en encourageant leur participation et leur autonomie.

- ★ **Susciter l'imagination et la créativité des enfants**

Proposer des activités variées, ludiques et adaptées à l'âge et aux capacités de chacun, favorisant l'expression et la découverte.

- ★ **Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant**

Adapter les activités, les temps de repos et le rythme de la journée aux besoins et à la fatigue de chaque enfant, afin de favoriser son bien-être et son épanouissement.

- ★ **Accompagner le développement et l'épanouissement de l'enfant**

Accompagner chaque enfant dans ses découvertes, valoriser ses progrès, encourager son autonomie, favoriser la confiance en soi en s'adaptant à ses capacités et à ses besoins.

- ★ **Encourager l'expression et la participation de l'enfant**

Permettre à chacun d'exprimer ses envies, ses besoins et ses émotions, et de participer aux choix de la vie collective.

- ★ **Veiller au respect et à l'inclusion de chacun**

Favoriser l'inclusion de chaque enfant, prévenir les situations d'exclusion ou de discrimination et développer le respect, la tolérance et l'entraide.

- ★ **Communiquer et travailler en équipe**

Echanger avec les autres membres de l'équipe afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des enfants. Transmettre les informations importantes concernant leur bien-être, leurs besoins ou les éventuelles difficultés rencontrées, tout en respectant la confidentialité et le cadre professionnel.

D. Les taux d'encadrement

Dans le cadre de l'organisation des accueils périscolaires déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), les activités proposées par notre association s'inscrivent dans le champ du **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)**. Ce cadre permet notamment de bénéficier d'un taux d'encadrement élargi prévu par la réglementation.

Toutefois, afin de maintenir un service éducatif de qualité et de garantir au mieux la sécurité physique et affective des **enfants de moins de 6 ans**, notre association fait le choix d'appliquer un **taux d'encadrement resserré**, supérieur aux possibilités offertes dans le cadre du PEDT, pour les accueils périscolaires **matin et du soir**.

Cette disposition permet de garantir un accompagnement éducatif de qualité, une surveillance accrue et une meilleure prise en compte des besoins des enfants.

Taux d'encadrement appliqués

Pour l'ensemble des accueils périscolaires (matin, soir et mercredis), nous appliquons les taux suivants :



	FONCTIONNEMENT avec PEDT		FONCTIONNEMENT JIS	
	Moins de 5h	Plus de 5h	Moins de 5h	Plus de 5h
	ANIMATEUR PAR ENFANT			
Enfant moins de 6 ans	1 pour 14	1 pour 10	1 animateur pour 10 enfants Pour conserver un service de qualité et assurer la sécurité physique et affective de l'enfant de moins de 6 ans l'association propose un taux d'encadrement resserré pour les ACM périscolaires (matin - soir et mercredi)	
Enfant plus de 6 ans	1 pour 18	1 pour 14		

Pour les accueils de loisirs extrascolaires (vacances), l'association applique les taux réglementaires suivants :

Public accueilli	Exigence réglementaire
Moins de 6 ans	1 animateur pour 8 enfants
6 ans et plus	1 animateur pour 12 enfants

Les taux d'encadrement sont scrupuleusement respectés conformément à la réglementation en vigueur (% de diplômés, stagiaires, non diplômés...)

Tout au long de l'année, les enfants sont accueillis sur tous les temps péri et extra-scolaires, par une équipe d'animateurs permanents et diplômés, complétée et renforcée lors des vacances scolaires d'animateurs occasionnels.

Nous accueillons également chaque année deux services civiques.

L'efficience de la modulation du temps de travail pour 16 salariés à temps plein permet un fonctionnement ininterrompu et de qualité. Ainsi, même si nous recrutons de nombreux CEE (Contrat d'Engagement Educatif) durant les vacances, ces derniers sont accompagnés et encadrés sur le terrain, par des animateurs permanents connaissant parfaitement la structure, les familles et les enfants.

Cette continuité constitue pour les familles un véritable gage de sécurité : elles nous confient leurs enfants tout au long de l'année, en sachant qu'ils seront accueillis par des visages familiers sur l'ensemble des temps d'accueil.

E. Le périscolaire

HORAIRES	LIEUX D'ACCUEIL	CAPACITES D'ACCUEIL
Le matin : 7h30 à 8h30	Maternelle M.MAURON	Selon les écoles de 40 à 90 enfants
	Maternelle J.AUDIBERT	
	Maternelle L. PALAZY	
Le soir : 16h30 à 18h30	Groupe Scolaire M. PAGNOL	Tous les accueils de loisirs sont habilités et un agrément est délivré par la SDJES de la préfecture du Var
	Elémentaire J.GIONO	
	Elémentaire J.FERRY	
	Elémentaire J.AICARD	

Réglementation ACM : Jusqu'à 50 enfants, le directeur compte dans l'encadrement au-delà il n'en fait plus partie.

L'encadrement : 1 directeur + animateurs diplômés (BPJEPS, BAFD, CAP PETITE ENFANCE, BAFA, ou étudiant)

La direction est assurée par un directeur (trice) permanent(e) de la structure sous le contrôle d'un coordonnateur (trice) en charge du secteur périscolaire.

La stabilité de l'équipe d'animation constitue un véritable gage de qualité et de sécurité dans l'encadrement des enfants. Présents sur l'ensemble des temps périscolaires et intervenant dans les mêmes écoles tout au long de l'année, les animateurs développent une connaissance approfondie des enfants, permettant un suivi attentif de leur évolution.

Cette continuité favorise également des échanges réguliers avec les équipes enseignantes, renforçant ainsi la collaboration et la cohérence éducative autour de chaque enfant.

Par ailleurs, les réunions de travail hebdomadaires permettent de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des projets pédagogiques, tout en évaluant les actions menées à chaque période.

L'accueil du matin : Il est proposé de manière échelonnée dès 7h30 jusqu'à 8h20 / 8h25, afin de répondre au mieux aux besoins des familles tout en respectant le rythme des enfants.

Un animateur est chargé de l'accueil, il se doit de :

- Être à l'écoute et répondre au mieux aux attentes des familles et des enfants.
- Être disponible pour tout renseignement, et toute information à transmettre si besoin à l'équipe enseignante.
- Guider l'enfant selon son choix vers les lieux d'accueils où les animateurs proposent divers ateliers.

L'accueil du soir : Selon la configuration de l'école, 2 modalités permettent d'annoncer la présence d'un enfant au périscolaire du soir.

- **Pour les enfants du CP au CM :** chaque enfant dispose d'une carte nominative comportant son nom, prénom, classe et photo. Cette carte doit être déposée le matin dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au sein de l'établissement.
- **En maternelle :** les parents inscrivent le nom et prénom de leur enfant sur le cahier ou le tableau dédié à cet usage.

Ces dispositifs permettent à l'animateur référent de vérifier le nombre d'enfants attendus et de contrôler les présences avec précision.

A 16h30, les enfants de maternelle sont accueillis par les animateurs, selon l'organisation mise en place dans chaque école.

Les enfants du CP au CM, sont orientés vers les espaces d'accueils qui leur sont dédiés.

Après une journée bien remplie, la pause goûter est indispensable au rythme de l'enfant. Ensuite, l'équipe d'animation propose aux enfants qui le souhaitent, de participer aux activités dans le cadre du planning établi.

Dans la continuité éducative instaurée par la mise en œuvre du « PEDT plan mercredi » et pour assurer une équité dans la programmation des activités, un projet pédagogique est élaboré par l'équipe d'animation, à chaque période.

Ce projet s'inscrit systématiquement en cohérence avec le projet pédagogique global et les valeurs du projet éducatif auxquelles nous sommes profondément attachés, en mettant au cœur de nos actions la priorité du vivre ensemble.

Il intègre un programme d'activités commun en élémentaire et en maternelle, conçu en lien avec le thème défini pour l'année scolaire. Chaque animateur met en œuvre les activités programmées selon ses sensibilités.

Les activités :

Le matin nous privilégions des activités de temps calme dans le respect du rythme de l'enfant :

- Jeux autour de la lecture ;
- Jeux de société
- Activités en libre choix (coloriage, dessin, perle, origami...)
- Projet collectif (fresque, projet solidaire, ...)

Le soir, sont mises en place des activités extérieures et intérieures.

Les activités extérieures :

Ces activités contribuent au développement de la psychomotricité et de la coordination des mouvements chez les plus jeunes.

Pour les élémentaires, des activités physiques et sportives favorisent, le vivre ensemble à travers le respect des règles, l'esprit d'équipe et la coopération.

- Jeux de plein air
- Jardinage (selon les écoles)
- Expression corporelle
- Jeux collectifs
- Parcours de motricité
- Initiations sportives (football, handball, basket, badminton...)
- Rencontres inter-écoles

Les activités intérieures :

Les activités proposées en intérieur favorisent le développement de l'imagination, de la créativité et du lâcher-prise. Elles contribuent également à la socialisation des enfants et renforcent les valeurs du vivre ensemble, en créant des espaces d'expression, d'écoute et de coopération.

- Jeux chantés
- Jeux éducatifs
- Jeux dansés
- Divers activités manuelles (peinture, perle, macramé, couture...)
- Sensibilisation au recyclage (tri des déchets, réutilisation de divers matériaux pour leur donner une 2ème vie...)
- Sensibilisation à la protection de l'environnement (Quizz, débats, jeux de société...)
- Tournois inter écoles (puissance 4, échec...)

F. La pause méridienne

Dans le cadre du PEDT et en réponse à la demande de la Mairie de La Crau, l'association JIS, organise dans les 4 écoles élémentaires de la commune, 2 à 3 ateliers par école, programmés entre 11h30 et 13h30.

Cette pause méridienne, à vocation ludique, est encadrée par l'équipe d'animation permanente.

Ces ateliers, bien que structurés et suivis, ne font pas l'objet d'une déclaration auprès de la SDJES.

Le projet « pause méridienne » est un projet qui évoluera dans le temps afin de s'adapter au mieux aux besoins et souhaits des enfants ainsi qu'aux contraintes matérielles et organisationnelles de la commune et des établissements scolaires.

Lieux et locaux :

4 Ecoles élémentaires : Des espaces extérieurs et intérieurs resteront à définir en début d'année scolaire, en concertation avec le service Éducation et Jeunesse de la commune ainsi qu'avec les écoles, en fonction du nombre d'enfants par établissement et des activités proposées.

L'organisation :

Ecole	Nb de $\frac{1}{2}$ pensionnaires	Encadrement proposé	Nb d'ateliers	Nb de rotations	Nb enfants par jour
Jean Aicard	279	2 animateurs	2	3	≈ 80
Jean Giono	395	3 animateurs	3	3	≈ 140
Jules Ferry	230	3 animateurs	3	3	≈ 110
Marcel Pagnol	201	2 animateurs	2	3	≈ 60

Soit 2 à 3 ateliers selon les écoles x 3 rotations pour un groupe compris entre 12 à 20 enfants.

Le nombre d'enfants est variable, il dépend de l'activité proposée et de l'espace dédié.



11h30 à 12h00



12h10 à 12h40



12h50 à 13h20

La rotation des activités diffère d'une école à l'autre, selon l'organisation des temps de repas.

Les animateurs préparent des projets d'activités par cycle, afin que tous les enfants puissent y participer équitablement. Le matériel pédagogique est fourni par le JIS.

Un programme d'activités mensuel sera proposé aux enfants.

L'encadrement

Pour l'ensemble des écoles, l'encadrement est assuré par un responsable d'animation diplômé (BPJEPS, BAFD). Cet intervenant, déjà présent sur les temps périscolaires bénéficie de la connaissance préalable des enfants, ce qui lui permet de répondre au mieux à leurs besoins.

Le responsable d'animation JIS, en concertation avec le référent cantine ou la personne responsable du service de restauration, organise la constitution des groupes d'enfants, sur la base du volontariat. Ces groupes sont établis en fonction des rotations de prise des repas, chaque activité durant environ une demi-heure.

Les activités :

L'équipe d'animation élabore des programmes hebdomadaires d'activités qui seront renouvelés après chaque période de vacances scolaires.

Ils sont affichés dans l'enceinte de l'école afin que les enfants soient informés des activités quotidiennes programmées. Ils sont également affichés à l'extérieur de chaque établissement, sur le panneau d'affichage dédié au JIS, à l'attention des parents. Ils sont aussi consultables sur le site internet du JIS.

Ils sont communiqués périodiquement par mail, aux directeurs/trices des écoles élémentaires, pour leur présenter les activités planifiées sur le temps de la pause méridienne.

Les programmes sont élaborés afin qu'une majorité d'enfants puisse, sur la base du volontariat, participer aux activités mises en œuvre par le JIS.

Les mêmes activités peuvent être proposées plusieurs fois par semaine afin que tous les enfants puissent y participer équitablement.

Le matériel pédagogique est fourni par le JIS. Certaines écoles laissent les animateurs accéder au matériel sportif, à condition que celui-ci soit rangé après utilisation.

Certaines activités prévues au programme peuvent être ajustées en fonction de circonstances particulières telles que les conditions météorologiques, l'indisponibilité des espaces alloués (réunions, activités scolaires ou communales), les classes vertes ou les stages sportifs.

Dans ces situations, les animateurs du JIS font preuve de réactivité et proposent des activités de substitution adaptées, afin de garantir la continuité de l'accueil et la qualité des animations.

De plus, et afin d'enrichir son panel d'activités, l'association a la volonté de mettre en place, durant l'année scolaire, des partenariats avec les associations locales, du territoire métropolitain ou d'autres acteurs de proximité.

Les projets d'écoles :

Objectifs pédagogiques communs :

Nous avons relevé dans les projets d'écoles des objectifs communs qui serviront de lien avec les projets d'activités que nous développerons tout au long de l'année.

- Favoriser les échanges pour une confiance mutuelle
- Favoriser le sport pour transmettre ses valeurs
- Initier aux valeurs de la citoyenneté (vivre en harmonie avec les autres et soi-même dans un respect mutuel)
- Prôner les valeurs écocitoyennes
- Rendre possible à tous l'accès à l'art et la culture sous différents supports
- Favoriser l'inclusion sur tous les temps

Dans le respect des projets d'écoles, l'association mettra également en place des activités en lien avec les animations proposées, tout au long de l'année, par le prestataire de la restauration scolaire (semaine ou journée à thème).

Nos objectifs pédagogiques

-  Permettre à l'enfant d'avoir accès et choisir divers ateliers pendant son temps libre.
-  Être acteur et décisionnaire de ses propres choix.
-  Avoir une activité sociale, culturelle ou sportive.
-  Favoriser les échanges avec les autres enfants et les adultes.

Proposition d'ateliers

- Ateliers sportifs, jeux collectifs, initiation à divers sports
- Ateliers d'expression, jeux de rôle, mimes, relaxation
- Ateliers de temps calme, jeux de société, jeux de réflexion
- Ateliers de sensibilisation et de prévention (harcèlement, solidarité, santé)
- Sensibilisation au développement durable
- Interventions ponctuelles de partenaires extérieurs

Afin d'enrichir son panel d'activités, l'association pourrait mettre en place des partenariats avec les associations locales, du territoire métropolitain ou d'autres acteurs de proximité.

Evaluation

L'évaluation des projets se fera par période écoulée, en fonction des critères définis en amont et en concertation avec tous les acteurs de ces temps :

- La direction Education, jeunesse et sport de la commune
- L'équipe éducative de chaque école
- Les référents et/ou surveillants de cantine
- La direction ACM, les responsables d'animation et les animateurs
- Les enfants - 1 fois par an un sondage leur sera soumis

En dehors du temps de repas, ces ateliers s'inscrivent dans la continuité du projet d'école et du PEDT.

Les animateurs proposent des activités qui tiennent compte du rythme et de la disponibilité de chaque enfant.

L'enfant a aussi droit à ses moments d'évasion, et/ou d'inactivité, de rêveries, de confidences avec ses camarades.

L'adulte est source de proposition mais n'oblige pas l'enfant à participer à une activité.

La pause méridienne doit permettre, la coupure, la détente, le loisir, le jeu et le repos.

G. Mercredis et Vacances

a) Le public

Les maternelles

Les enfants sont scindés en 3 groupes distincts : Petits, moyens et grands.

En début d'année, afin de distinguer les groupes des petits, des moyens et des grands, les enfants sont invités à choisir, en concertation avec leurs animateurs, le nom de leur groupe.

Les élémentaires

Les élémentaires seront également invités à choisir le nom de leur groupe, en lien avec le thème du projet pédagogique de l'année.

4 ou 5 groupes distincts :

- Les CP
- Les CE1
- Les CE2
- Les CM1
- Les CM2

b) Les mercredis

Accueil à la journée, à la demi-journée (matin + repas ou après-midi sans repas).

Le tissu associatif craurois offre aux enfants de notre commune un large choix d'activités extra-scolaires (activités sportives, culturelles).

L'accueil à la demi-journée pour les enfants permet de concilier toutes ces activités et offre aux familles une solution pour la garde de leur enfant.

L'association s'inscrit dans une démarche de cohésion avec la vie locale crauroise afin de permettre aux familles d'organiser au mieux la vie de leur enfant sur les temps péri et extra-scolaires.

	MERCREDI	
	Maternelle	Elémentaire
Capacité d'accueil	114 enfants	160 enfants
Lieux d'accueil	Centre de loisirs des Arquets Chemin des grenaches	
Horaires de fonctionnement	Journée : de 7h30 18h30 1/2 journée avec repas : de 7h30 à 13h30 1/2 sans repas : de 13h30 à 18h30	

c) Les vacances

Il s'agit d'un accueil **à la journée** qui permet de répondre aux besoins manifestés par les familles ainsi qu'aux besoins des enfants.

Ce mode de fonctionnement est instauré au sein du JIS depuis la création des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

PETITES VACANCES		
	Maternelle	Elémentaire
Capacité d'accueil	114 enfants	160 enfants
Lieux d'accueil	Centre de loisirs des Arquets Chemin des grenaches	
Horaires de fonctionnement	Journée : de 7h30 18h30	

VACANCES ESTIVALES		
	Maternelle	Elémentaire
Capacité d'accueil	Juillet : 160 enfants Août : 114 enfants	Juillet : 204 enfants Août : 160 enfants
Lieux d'accueil Juillet	Ecole maternelle Marie Mauron Avenue de limans	Centre de loisirs des Arquets Chemin des grenaches
Lieux d'accueil Août	Centre de loisirs des Arquets Chemin des grenaches	
Horaires de fonctionnement	Journée : de 7h30 18h30	

d) Les locaux

Le **centre de loisirs des Arquets**, est composé de 2 pôles bien distincts : maternelles et élémentaires que les enfants s'approprient

Maternelles	Elémentaires
Un réfectoire adapté à l'âge des enfants	Un réfectoire
3 salles d'activités	4 salles d'activités
Un bâtiment modulaire climatisé	2 ateliers
Un dortoir	Une bibliothèque
Une salle polyvalente climatisée	2 salles polyvalentes climatisées
Une cour avec des jeux extérieurs	Une cour extérieure avec un terrain de sport
Des sanitaires	Des sanitaires
Un hall d'accueil	Une salle d'accueil
Un jardin pédagogique	

Durant la période estivale, en juillet uniquement la commune, met à disposition du JIS, l'école maternelle Marie Maron afin de garantir une capacité d'accueil adaptée à l'affluence saisonnière.

Maternelle Marie Mauron
Un réfectoire
6 salles d'activités
2 dortoirs climatisés
Une salle polyvalente
Une cour avec des jeux extérieurs
Des sanitaires
Un hall d'accueil

Par ailleurs, nous pouvons également utiliser les installations sportives ou culturelles mises gracieusement à notre disposition par la commune :

- Le parc des sports Louis Palazy, offre aux enfants une multitude de possibilités sportives (jeux d'opposition au dojo, salle de tennis de table, plateau central intérieur, plateau extérieur couvert, terrains de tennis, piste d'athlétisme, terrain de basket)

La commune de La Crau est dotée d'espaces extérieurs variés offrant aux enfants la possibilité de nombreuses activités extérieures :

- Le Fenouillet
- Les bords du Gapeau
- Le parc de la Castille
- Les parcs du Béal
- Le boudodrome



Les activités s'adaptent aux besoins des enfants et les journées alternent entre petites activités manuelles, temps calmes, jeux sportifs et d'habileté motrice. Ces activités sont variées et multiples afin que les enfants puissent rester attentifs.

- Les activités au sein du centre :

Elles permettent de développer l'expression, l'imagination, la création, l'utilisation de divers matériaux.

Exemples d'activités proposées dans les salles :

- Construction de jeux de société
- Fresques géantes
- Créations d'objets divers issus du recyclage
- Blind test et autres jeux musicaux
- Poterie
- ...



Les activités dans la cour :

Elles permettent de développer la motricité en apprenant à coordonner ses mouvements :

- Vélo, trottinette,
- Parcours d'habileté motrice,
- Jeux de plein air,
- ...

• Les activités à l'extérieur du centre

Elles permettent la découverte de l'environnement, sur les lieux même de la commune : Participation à l'entretien du potager du centre, Parc du Béal, domaine de la Castille, espace du Fenouillet et autres sorties extérieures à la ville.

Exemples d'activités extérieures :

Les activités sportives sur la commune :

- Handball
- Football
- Tennis de table
- Jeux d'opposition
- Rugby
- Basket
- ...



Les cycles avec les différents partenaires

- Le Rugby avec TPM et le RCHCC
- Le Hand avec l'USC handball
- Poterie avec le cercle culturel craurois
- Les activités avec les FRANCAS du Var
- Les cycles jardinage avec différents partenaires
- La lecture avec la bibliothèque de la Crau
- ...

Les grands jeux extérieurs

- Chasse au trésor - Rallye photos - Course d'orientation

Les autres sorties

- Accrobranche à la Castille
- Kiddy parc
- Ferme pédagogique
- Visites culturelles (musée, expo...)
- Cinéma
- Parc nature (La Garde)
- ...

Nous proposons des activités variées, adaptées à l'âge des enfants ainsi que des sorties régulières (sportives, culturelles, de loisirs) adaptées à la saison.

Maternelles et élémentaires : 1 à 2 sorties par semaine lors des petites vacances, 2 à 3 sorties par semaine l'été, 1 sortie par période les mercredis

Ados : 2 à 3 sorties par semaine lors des petites vacances, 3 à 4 sorties l'été.

+ de 13 ans : une sortie ou une soirée par semaine lors de chaque période de vacances scolaires.

e) La journée type au centre de loisirs



IV. Les accueils de loisirs

11/ 17 ans

A. Le public :

Le pôle « Ados » s'adresse aux jeunes âgés de **11 à 17 ans**, répartis selon les besoins en deux tranches d'âges : les 11/13 ans et les 13/17 ans.

Il est aux origines de la création de l'association et représente un axe fort de son action éducative, auquel le JIS apporte une attention particulière.

Nos déclarations auprès de la SDJES nous conduisent à adopter le fonctionnement suivant :

- **Sur les petites vacances**
Nous accueillons les jeunes à partir de la 6^{ème} (peu importe l'âge).
- **Sur les grandes vacances d'été**
Nous accueillons les jeunes à partir de 11 ans révolus au 1^{er} jour de l'activité (peu importe le niveau scolaire).

B. Horaires et lieux d'accueil :

Il fonctionne toute l'année, comme les autres pôles, lors de **chaque période de vacances scolaires**, du lundi au vendredi (exceptés les jours fériés), de **8h à 18h30 (petites vacances) et de 8h00 à 18h00 l'été** avec des aménagements d'horaires lors de certaines sorties en journée ou soirées.

Les jeunes sont accueillis à la salle municipale **Jean Natte**, un espace entièrement dédié à leur usage. Ce lieu est équipé de nombreux aménagements favorisant la convivialité et les activités : une scène, un comptoir, un réfrigérateur, un écran géant avec équipements numériques, une sonorisation, un vidéoprojecteur, deux baby-foot, une table de tennis de table, etc.

Ces équipements, propriété de l'association, permettent de proposer un cadre attractif et adapté aux attentes des adolescents.



Au début de chaque période, les adolescents s'approprient la salle Jean Natte en la personnalisant avec leurs créations : affiches, décorations liées aux activités, ou éléments visuels qu'ils ont eux-mêmes réalisés. Cette démarche favorise leur engagement et renforce leur sentiment d'appartenance au lieu.

Lorsque les conditions météorologiques le permettent, notamment en soirée, ils ont également accès au parvis Jean Natte, un espace extérieur convivial, souvent utilisé pour organiser des repas ou des temps festifs dédiés aux jeunes.

C. L'encadrement :

Les jeunes sont accueillis par des animateurs permanents et diplômés (BPJEPS) ainsi que par des animateurs occasionnels mobilisés selon les périodes.

Le fonctionnement du pôle « Ados » se distingue volontairement de celui des autres tranches d'âge, afin de répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques des 11-17 ans, tant en matière d'autonomie que d'expression ou de socialisation.

**Vacances Ados
(11 / 17 ans)**

1 animateur pour 12 jeunes

D. Les capacités d'accueil

La capacité d'accueil du pôle « Ados » est de 48, elle peut s'étendre jusqu'à 60 selon les périodes. Toutefois, elle peut varier en fonction des activités proposées et des transports éventuels.

L'encadrement est assuré à raison d'un animateur pour 12 jeunes. Lors des séjours, un dispositif spécifique est mis en place : en général, 4 animateurs encadrent un groupe de 14 adolescents, notamment lorsque les déplacements s'effectuent en minibus.

E. Les objectifs pédagogiques

Outre les objectifs communs aux différentes tranches d'âge cités ci-avant, nous tenterons d'offrir aux adolescents et préadolescents :

- Un large panel d'activités sportives et culturelles (parfois en collaboration avec les associations de la commune) afin de susciter leur curiosité, les ouvrir

au monde extérieur et leur offrir un choix de pratique en toute connaissance de cause.

- L'apprentissage de la vie sociale : partager, respecter certaines règles en collectivité, notamment à l'occasion de séjours courts ou de séjours de vacances.
- La participation à la vie de la commune et du réseau Toulon Provence méditerranée : chantiers jeunes visant à s'impliquer dans la vie locale, réalisation de reportages photos/vidéos lors des activités...

F. Les activités :

Les adolescents sont accueillis à l'activité, ils peuvent ainsi s'inscrire à la carte selon le programme établi en amont : le matin, l'après-midi, avec ou sans le repas, et aux éventuelles activités et soirées destinées aux plus de 13 ans.

Afin de fidéliser les jeunes craurois, nous proposons des activités qui évoluent en fonction de leur âge.

Les soirées et certaines activités sont ainsi exclusivement réservées aux plus de 13 ans (concerts, soirées grands jeux...).

Le parcours du jeune au sein de notre structure est rythmé par une diversité d'activités qu'il attend avec impatience et enthousiasme. Nous cherchons à le fidéliser en lui proposant des activités variées, adaptées et évolutives, en cohérence avec son âge et ses centres d'intérêt.

Le public « Ados » présente des spécificités auxquelles nous accordons une attention particulière. Dans cette optique, nous veillons à les impliquer activement dans la vie de l'association. Cette implication se traduit par leur participation à l'élaboration des programmes d'activités, à l'organisation des séjours et aux différentes manifestations portées par la structure.

Ils sont également investis dans la gestion de leur lieu de vacances, notamment à travers la co-construction de règles de vie en début de période, qu'ils s'approprient pleinement. A titre d'exemple, une boîte à portables est mise en place : chaque adolescent y dépose son téléphone durant les activités, favorisant ainsi l'échange et le vivre ensemble.

G. Les temps d'accueil :

Pour le public « Ados », le JIS a mis en place un fonctionnement souple et modulable, permettant aux jeunes de participer aux activités selon leurs disponibilités et leurs envies : le matin, l'après-midi, ou sur la journée complète, avec ou sans repas.

Ce dispositif « à la carte » favorise l'autonomie des adolescents, tout en répondant aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge.

Ces temps de loisirs offrent aux jeunes une palette d'activités diversifiées, au sein d'un environnement éducatif propice à leur épanouissement personnel, social et culturel.

Le programme d'activités est mis à disposition des jeunes et de leurs familles un mois avant chaque période de vacances. Il est consultable sur le site internet de l'association, disponible dans nos locaux, et distribué directement dans les classes du collège du Fenouillet à La Crau. Sa parution est également relayée dans la revue municipale de la commune, accompagnée des informations pratiques à retenir : dates d'inscription, de réservation et de confirmation.

Dans une volonté de fidéliser les jeunes Craurois, nous faisons évoluer notre offre d'activités en fonction de leur âge.

A travers cette approche progressive et adaptée, nous contribuons activement à la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale sur la commune, en cohérence avec les grands objectifs de notre projet éducatif.

• Le matin

Les jeunes, collégiens et lycéens, sont accueillis de manière échelonnée à la salle Jean Natte entre 8h00 et 9h00. Dès leur arrivée, un(e) animateur(trice) les prend en charge et leur propose de participer à un temps d'activités ludiques jusqu'à 9h00.

Certaines matinées sont dédiées à des ateliers manuels, à des temps d'échange sous forme de débats autour de thématiques sociétales telles que le harcèlement, l'usage des écrans ou la question des différences. Elles peuvent également être consacrées à des activités scéniques, favorisant l'expression personnelle et la créativité des jeunes.

Certaines journées sont consacrées à des sorties culturelles ou de loisirs. Lorsque le nombre de demandes dépasse les places disponibles, nous veillons à répartir équitablement les participations, en accordant à chacun le même nombre d'activités, dans la mesure du possible. Cette organisation permet de garantir une équité entre tous les jeunes, en leur offrant les mêmes opportunités de découverte et de partage.

- **Le temps du repas**

Les jeunes prennent leur repas à midi, dans un réfectoire séparé des plus petits. Un animateur sera présent à chaque table. Lors de sorties extérieures, le repas est pris sous forme de pique-nique (fourni par les familles).

- **L'après-midi**

L'après-midi est généralement consacrée aux activités sportives.

Les sports collectifs sont organisés sous forme de tournois ou de jeux : les animateurs veilleront à la participation de tous les jeunes.

Les sports individuels sont orientés vers la découverte et l'initiation.

Certains jours sont consacrés aux sorties culturelles ou de loisirs. Il s'agit alors d'une activité à la journée : parcs de loisirs, sortie découverte nature... Grâce au partenariat avec TPM, nous bénéficions de l'accès au site du Vallon du Soleil à chaque période de vacances. Les jeunes peuvent profiter des installations sportives, de l'espace nature ainsi que des piscines durant l'été.

L'association est également conviée à participer à des journées organisées par Toulon Provence Méditerranée ou le Conseil Départemental du Var. Ces événements offrent aux jeunes l'opportunité de découvrir et de pratiquer diverses disciplines sportives dans des cadres prestigieux : activités au vélodrome d'Hyères, rencontres de handball avec les joueuses professionnelles du club Toulon Saint-Cyr, séances de basket au Palais des Sports de Toulon, ou encore initiations au rugby avec le RCT. Ces partenariats enrichissent le programme en favorisant l'ouverture culturelle et sportive des adolescents.

Par ailleurs, certaines périodes de vacances sont l'occasion d'organiser des séjours hors de la commune, sur plusieurs jours. Qu'il s'agisse de séjours courts ou de vacances organisées sur 1 semaine, ces temps permettent de sensibiliser les jeunes à des thématiques ciblées, au-delà du cadre d'une simple journée d'activité. Une attention particulière est portée aux notions de vie collective, à la préservation de l'environnement et à la découverte de villes européennes qui sont utilisées comme supports pédagogiques pour atteindre les objectifs éducatifs fixés.

L'esprit JIS

Dans une démarche de fidélisation des jeunes Craurois, nous faisons évoluer les activités proposées en fonction de leur âge et de leurs besoins spécifiques. Cette approche progressive permet un accompagnement sur le long terme, en cohérence avec les grandes orientations de notre projet éducatif, du Projet Éducatif Territorial (PEdT) et du Plan Mercredi. Elle s'inscrit pleinement dans une politique jeunesse cohérente et ambitieuse à l'échelle de la commune.

L'association Jeunesse Inter Services est une structure qui se veut dynamique, réactive et pleinement engagée pour l'avenir des enfants et des jeunes.